

Clemençon tél.

Commune de Grandson

Ab 18-2022

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 25 cm, mesuré à 1 m du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites). Les arbres fruitiers ne sont pas concernés.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 26.05.2023 au 14.06.2023

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Herson Daniel & Alexandre Ludovic
Adresse: CH du Lac 19 - 1422 Grandson
Parcelle n°: 221
Essence: 1) Frê Ø 21 Ø 27 2) ér Ø 12 Ø 21 3) Fil Ø 18
Diamètre à 1 m du sol:
Motif de la requête: on sécher pendant l'été
Date: 16.11.2022 Signature: Herson

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

DU SERVICE DES TRAVAUX

a enlever sous Secs

André Clemençon
Garde forestier
La Cour 4
1422 Bonvillars

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

bon moyen mauvais investigation nécessaire

PLANTATION COMPENSATOIRE

qui non

Date et signature: 15.11.2022 Date et signature: Herson

Visa du Municipal délégué:

La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.

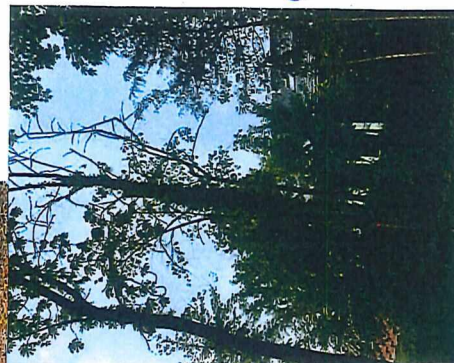
Date: Taxe compensatoire:

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue Basse 57 case postale 23 1422 Grandson - Tél. 024 447 41 00 - www.grandson.ch



Guichet cartographique cantonal



Informations dérivées de la fol publique - Géolocalisées Etat du Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap